



Place de la Résistance
01580 IZERNORE

Tél. 04 74 76 96 76
Fax. 04 74 76 50 11

mairie.izernore@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

MARCHES FORMALISES SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément aux délibérations des 31 mars 2008 et 16 mars 2009 :

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL DE STOCKAGE

Signature de la Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec SEMCODA d'un montant de 14 900 € HT, soit 17 820,40 € TTC.

Signature du marché de maîtrise d'œuvre ESPACE ARCHITECTE d'un montant de 85 000 € HT, soit 101 660 € TTC.

Signature du devis PRUNIAUX Géomètre d'un montant de 1 980 € HT, soit 2 368,08 € TTC.

Signature du devis FONDATEC d'un montant de 2 200 € HT, soit 2 631,20 € TTC pour l'étude des sols.

Signature du marché DEKRA INSPECTION d'un montant de 3 660 € HT, soit 4 377,36 € TTC pour le contrôle technique.

Signature du marché ALPES CONTRÔLE d'un montant de 2 440 € HT, soit 2 918,24 € TTC pour la mission SPS.

TRAVAUX DE VOIRIE

Signature du marché SACER SUD EST d'un montant de 189 890,50 € HT, soit 227 109,04 € TTC concernant les travaux de voirie de la rue des Tablettes et du quartier des Amphores.

Signature du marché EUROVIA d'un montant de 34 448,53 € HT, soit 41 200,44 € TTC pour la réalisation d'un plateau ralentisseur dans la traversée de TIGNAT.

DELIBERATION N° 2012 072 – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Considérant la surcharge de travail à l'école maternelle suite aux nouveaux aménagements du site, le Conseil Municipal décide de créer un emploi occasionnel d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour la période du 15 octobre 2012 au 20 octobre 2012 pour une durée hebdomadaire de 22 heures, sur la base d'une rémunération établie sur l'indice brut 298, échelle 3.

DELIBERATION N° 2012 073 – COMPTE DE GESTION SEMCODA / CCAS / COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion présenté par SEMCODA pour le 1^{er} trimestre 2012 dont le solde créditeur de 14.886,91 € est à comptabiliser en recettes au compte 752.

DELIBERATION N° 2012 074 - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt pour la commune de constituer une réserve foncière, décide d'acquérir les parcelles de terrain situées section AB Village Nord à IZERNORE, appartenant aux Consorts PETITJEAN, ainsi que toutes remises et dépendances se trouvant sur ces terrains.

DELIBERATION N° 2012 075 – VENTE DE TERRAIN A LA SCI GALAM

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI GALAM des parcelles de terrain situées sur le territoire de la Commune d'IZERNORE, cadastrées section F d'une superficie totale de 2460 m², afin de lui permettre de fermer ses 2 sites d'activités en installant une clôture.

DELIBERATION N° 2012 076 – ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX ET A LEURS ENFANTS

Le Conseil Municipal décide pour cette fin d'année 2012, d'offrir des *Tickets Kadéos infini*, proposés par la Sté Edenred :

- * à l'ensemble du personnel communal ayant travaillé au cours de l'année 2012, soit 16 Agents concernés (15 agents permanents et 1 agent contractuel).
- * à 1 agent contractuel ayant travaillé à temps complet pour une durée déterminée au cours de l'année 2012,
- * à 10 enfants du personnel communal.

DELIBERATION N° 2012 077 – COMMERCES DE PROXIMITE – BONS D'ACHAT DE LA MUNICIPALITE

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'aider les commerçants dans leur action de développement et leur participation à l'opération « A deux pas, le Commerce de proximité, ça vous change la vie », décide d'offrir 5 bons d'achat d'une valeur de 20 € à valoir chez les commerçants d'Izernore.

DELIBERATION N° 2012 078 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT -COMPTE 131-DES BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide :

- que conformément à l'instruction comptable M 49, les subventions d'investissement comptabilisées au compte 131 feront l'objet d'un amortissement sur la même durée que le bien qui a été subventionné,
- de procéder à une régularisation pour les subventions encaissées avant l'exercice 2007, et de passer en totalité l'amortissement de ces subventions au titre de l'exercice 2012.

DELIBERATION N° 2012 079 - MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- donne son accord pour que la collectivité accède aux services S²LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**DELIBERATION N° 2012 080 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL « AU MONT FERIAT »
CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

Le Conseil Municipal a décidé d'accompagner le développement de l'entreprise PLASTIBELL en construisant un bâtiment industriel d'environ 2500 m². Ce bâtiment sera mis à disposition de cette entreprise au moyen d'un contrat de location. Le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe dénommé « BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL », et d'opter au régime de droit commun de la TVA (régime réel) pour cette opération ; précise que dans l'attente de la création du nouveau budget, le budget général de la commune supportera les dépenses concernant la construction du bâtiment industriel,

**DELIBERATION N° 2012 081 - CREATION D'UN NOUVEAU BUDGET ANNEXE POUR ATELIER RELAIS
MECACORP – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA –**

Le Conseil Municipal a approuvé le budget prévisionnel concernant le projet de réorganisation du site de production de l'entreprise MECACORP. Monsieur le Maire rappelle que la commune pourrait se rendre acquéreur du tènement industriel et le mettre à la disposition de l'Entreprise MECACORP sous forme d'atelier relais.

Le Conseil Municipal décide de créer un budget annexe dénommé « BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS MECACORP », et d'opter au régime de droit commun de la TVA (régime réel) pour cette opération.

DELIBERATION N° 2012 082 – PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal accepte les opérations d'admission en non valeur pour 920,48 € pour les exercices 2004 et 2011 du budget du service de l'Eau.

C.C.M.B.

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 3 juillet 2012.